

CONDITIONS GÉNÉRALES

- INSCRIPTION EN LIGNE SEULEMENT JUSQU'AU **31 mars 2019** (date limite d'inscription).
Les inscriptions sont confirmées seulement lorsque le paiement complet est effectué.
- Aucun remboursement après le 31 mars 2019 sauf en cas d'annulation de la part de Patinage St-Bruno ou sur présentation d'un certificat médical.
- S'il y a moins de 10 inscriptions dans une/des parcelle(s) nous nous réservons le droit d'annuler cette parcelle et de vous offrir un changement de parcelle ou un remboursement.
- Le paiement complet doit être effectué au plus tard le 31 mars. Annulation automatique si le paiement n'est pas reçu.
- Les paiements par chèque peuvent être déposés au local du Club à l'aréna Michael-Bilodeau ou postés à : **Patinage St-Bruno, Case postale 372, St-Bruno, Québec, J3V 5G8**
SVP JOINDRE UNE COPIE DE VOTRE FACTURE
- Des frais de 25,00 \$ sont applicables pour tout chèque sans provision ou retourné par votre institution financière.
- Des frais de 15,00 \$ sont applicables pour toutes les demandes de modifications d'horaires.

RÈGLEMENTS

- PATINAGE PLUS - un casque de hockey homologué CSA hockey est obligatoire jusqu'à l'obtention de l'écusson 5 du programme Patinage Plus.
- PATINAGE PLUS - STAR 1 - STAR 2 - Les cours semi-privés sont acceptés sur nos glaces avec un maximum de 3 patineurs par entraîneur.
- Le patineur doit patiner uniquement sur les parcelles auxquelles il est inscrit et ne peut pas faire d'échange avec un autre patineur. Le patineur ou son entraîneur ne peut pas changer son horaire de patinage comme bon lui semble.
- Les coins de la patinoire sont utilisés pour les sauts et le centre pour les pirouettes.
- Cheveux attachés et tenue de patinage convenable obligatoire (pas de jeans ou de pantalons larges).
- Gommages à mâcher, nourriture et boissons sont interdites sur la glace.
- Le respect mutuel est de rigueur en tout temps.
- La présence d'un entraîneur sur la glace est OBLIGATOIRE en tout temps.